



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 06/12/2023

L.C.R.

Echéance le : 31/01/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4294693	0165285	1HGV9Q3NT		Zone Expedition : 03			4916312
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4916312 DU 06/12/2023 **							
NUMERO DE COMMANDE : 1HGV9Q3NT							
DEMARREUR ECHANGE STANDARD	1612350580	4		228,41	43,00	130,19	
Echange standard PSA							
PROVISION DE DEMARREUR	5802X3 PROV	4		73,50		73,50	
Pieces en commande ... 1							
E-ELEMENT FILTRE AIR AM	1638024280 C49106	4		28,13	44,00	15,75	
Pieces en commande ... 1							
E:FILTRE HUILE AM	1689031880 C49076	1,00	4	14,43	44,00	8,08	8,08
PAPR			4		10,00		-0,81
I:FILTRE A GAZOLE AM	MHWK9054 E13803	1,00	4	88,09	50,00	44,04	44,04
PAPR			4		10,00		-4,40
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 46,91							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 46,91				(4) 20,000		56,29	
MO : 0,00 46,91				46,91			
DIV : 0,00				9,38			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4294693	0165285	4916312
Echéance le :	31/01/2024	
06/12/2023		56,29



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article 1441 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur s'engage à verser les pénalités prévues par la loi, à compter de la date d'échéance de paiement, et ce, jusqu'à concurrence du montant des sommes dues. Par ailleurs, une demande formelle pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € sera émise à la date d'échéance de paiement.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-12 du Code de Commerce. Les risques étant réservés jusqu'à l'acquiescement des clients des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.